

269^E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION**RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

Nomination au poste de direction adjointe au service de l'informatique, direction des ressources matérielles et des technologies de l'information (ADM 6) au Collège constituant de Joliette :

Le comité exécutif a autorisé par la résolution no CERL-200914-01 le 14 septembre dernier, l'ouverture du poste de direction adjointe au service de l'informatique, direction des ressources matérielles et des technologies de l'information au Collège constituant de Joliette.

Le comité de sélection était composé de Mme Hélène Bailleu, directrice générale, M. Marc Cardinal, directeur à la DRMTI, M. Guillaume Chartrand, directeur adjoint à la DRMTI et personne cadre désignée par la direction générale, M. Bruno Gariépy, directeur adjoint au collège constituant de Joliette et personne cadre désignée par l'Association locale des cadres du CRL, ainsi que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et secrétaire du comité de sélection chargé de recommander un candidat ou une candidate au comité exécutif.

Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande unanimement de retenir la candidature de M. Martin Ménard au poste de directeur adjoint au service de l'informatique, direction des ressources matérielles et des technologies de l'information au Collège constituant de Joliette. Vous trouverez en pièce jointe le curriculum vitae de M. Martin Ménard.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

Attendu la résolution CERL-200914-01 à l'effet d'autoriser l'affichage d'un poste de direction adjointe au service de l'informatique, direction des ressources matérielles et des technologies de l'information au Collège constituant de Joliette (ADM 6);

Attendu le concours de sélection tenu pour pourvoir ce poste d'un ou d'une titulaire;

Attendu les travaux menés par le comité de sélection et sa recommandation unanime;

Attendu l'article 5.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif nomme le personnel cadre;

CERL-201029-01 « *Il est résolu de nommer M. Martin Ménard au poste de direction adjointe au service de l'informatique, direction des ressources matérielles et des technologies de l'information au Collège constituant de Joliette (ADM 6) ; sa date d'entrée en fonction reste à déterminer. »*

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

Nomination au poste de direction adjointe au service de l'informatique, direction des ressources matérielles et des technologies de l'information (ADM 6) au Collège constituant de L'Assomption

Le comité exécutif a autorisé le 14 septembre dernier, l'ouverture du poste de direction adjointe au service de l'informatique, direction des ressources matérielles et des technologies de l'information au Collège constituant de L'Assomption, par la résolution no CERL-200914-01.

Le comité de sélection était composé de Mme Hélène Bailleu, directrice générale, M. Marc Cardinal, directeur à la DRMTI, M. Guillaume Chartrand, directeur adjoint à la DRMTI et personne cadre désignée par la direction générale, Mme Josianne Rey, directrice adjointe au collège constituant de L'Assomption et personne cadre désignée par l'Association locale des cadres du CRL, ainsi que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et secrétaire du comité de sélection chargé de recommander un candidat ou une candidate au comité exécutif.

Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande unanimement de retenir la candidature de M. Pierre Beauregard au poste de directeur adjoint au service de l'informatique à la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information au Collège constituant de L'Assomption. Vous trouverez en pièce jointe le curriculum vitae de M. Pierre Beauregard.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

Attendu la résolution CERL-200914-01 à l'effet d'autoriser l'affichage d'un poste de direction adjointe au service de l'informatique, direction des ressources matérielles et des technologies de l'information au Collège constituant de Joliette (ADM 6);

Attendu le concours de sélection tenu pour pourvoir ce poste d'un ou d'une titulaire;

Attendu les travaux menés par le comité de sélection et sa recommandation unanime;

Attendu l'article 5.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif nomme le personnel cadre;

CERL-201029-02 *« Il est résolu de nommer M. Pierre Beauregard au poste de direction adjointe au service de l'informatique, direction des ressources matérielles et des technologies de l'information au Collège constituant de L'Assomption (ADM 6) ; sa date d'entrée en fonction a été déterminée au lundi 23 novembre 2020. »*

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

* Le registre des procès-verbaux du comité exécutif porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames	Hélène Bailleu	Messieurs	Stéphane Dignard
	Nancy Lapointe		Stéphane Mercier
	Mélissa Lapierre		Sylvain Riendeau
	Caroline Otis		
	Gabrielle Théroux		

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée